



COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE FO AU RECTORAT DU 20 JUILLET 2016

Délégation FO : Jean-Claude Tarroux (FNEC-FP FO coordonnateur M-P), Yannick Delpoux (SnFOlc M-P), Emmanuel Guillot (SnFOlc 09), Simon Dap (Snpress FO M-P), Agnes Aubaud et Marie-Line Millereux (Snudi FO 31), Stéphanie Suel (Snudi FO 81);

Rectorat : Xavier Le Gall Secrétaire général, Fabienne Tajan directrice DPE

SOMMAIRE :

- PACD
- 1er degré : temps partiel, INEAT-EXEAT extra-académiques
- 2nd degré : paiement des jours de grève au collège de Mirepoix, poste d'aide labo au collège de Castanet, titularisation des stagiaires
- Enseignement supérieur et recherche : gel de 200 postes à l'université de Toulouse-Rangueil

PACD (postes adaptés de courte durée) :

FO :

La fédération rappelle que l'objectif d'un PACD est de "*permettre de recouvrer, au besoin par l'exercice de fonctions différentes de celles occupées jusqu'à présent, la pleine capacité d'assurer les fonctions prévues statutairement. L'affectation sur un poste adapté peut également avoir pour objectif de permettre de préparer une réorientation professionnelle ou un reclassement*".

Aujourd'hui, le rectorat accorde majoritairement des PACD sous condition d'inaptitude à l'enseignement, dans le cadre d'un reclassement administratif.

FO demande que les PACD recouvrent leur véritable vocation et soient accordés dans l'optique d'un retour au poste ou dans le cadre d'une réorientation professionnelle dans le respect du projet de l'agent.

Rectorat :

Il y a actuellement 83 personnels en PACD en Haute-Garonne, 45 dans le second degré et 38 dans le premier degré.

Nous avons eu des refus d'inaptitude à l'enseignement qui n'ont pas autorisé des reclassements administratifs. C'est pour cela que nous la demandons préalablement.

FO :

Cette demande préalable est illégale et le reclassement administratif n'est pas la solution unique. La délégation demande que les projets des personnels soient écoutés et entendus.

Le nombre de PACD est dérisoire par rapport au nombre d'agents qui en relèvent. FO demande qu'il soit augmenté significativement.

La délégation défend ensuite 3 dossiers de collègues.

Rectorat :

Nous vous recevons pour un examen détaillé de ces dossiers.

Demandes de temps partiel et de mi-temps :

FO :

Elle intervient auprès du rectorat comme recours sur plusieurs dossiers remis par des collègues, les Inspecteurs d'académie concernés n'ayant pas selon nous bien mesuré la problématique.

Rectorat :

Il estime que les demandes ont été traitées réglementairement et attentivement. De plus, nous n'accordons pas tous les mi-temps car nous risquons de ne plus avoir assez de personnels pour pourvoir tous les postes. Certaines disciplines sont difficiles à pourvoir dans le second degré.

FO :

montre que la réglementation n'est pas toujours respectée. Plusieurs personnels se sont vu refuser leur demande de temps partiel. Selon la loi, les agents doivent être reçus individuellement afin d'examiner avec eux une solution qui puisse répondre à leur droit et être compatible avec le bon fonctionnement du service. De plus, un refus dans l'intérêt du service doit être motivé de manière précise et individuelle, au cas par cas. La preuve que le service ne pourra pas fonctionner correctement doit être faite. Ceci n'a pas été fait pour tous les dossiers. La réglementation doit être respectée.

Sur l'argument du manque de personnels, FO rappelle que des centaines de demandes d'Inéat et éventuellement le recrutement sur liste complémentaire (concours CRPE ou second degré) suffirait à pourvoir les postes.

Rectorat :

Nous prenons note des dossiers que vous nous avez présentés. Nous allons les regarder avec les Inspecteurs d'académie concernés. Nous donnerons la réponse à l'agent.

INEAT-EXEAT extra-académiques :

FO :

interroge le rectorat sur les octrois d'Ineat extra-académiques.

Rectorat :

confirme la difficulté à pourvoir les besoins en personnel de l'académie Midi-Pyrénées via Ineat-Exeat cette année.

FO :

Comme l'avaient anticipé les représentants SNUDI-FO lors du groupe de travail du 5 juillet dernier, de nombreux collègues en attente de mutation pour priorité(s) légale(s) n'obtiennent pas l'Exeat de leur département d'origine (notamment au départ des académies de Paris, Créteil, Versailles et des départements du Loiret et de l'Eure-et-Loire). Ainsi, sur 120 demandes d'Ineat extra-académiques pour l'académie Midi-Pyrénées, 84 proviennent de ce Grand Paris élargi, dont il est très difficile d'obtenir l'Exeat cette année.

FO attire l'attention du Rectorat sur une problématique grave : notre académie n'accorde pas l'Inéat tant qu'elle n'a pas la promesse d'Exéat. Les Académies du Grand-Paris refusent l'Exéat sous prétexte entre autres qu'elles n'ont pas confirmation officielle d'une promesse d'Inéat. FO rappelle que les deux procédures sont totalement indépendantes l'une de l'autre et qu'on ne peut soumettre l'accord de l'un à la promesse de l'autre, même si les deux sont nécessaires.

Rectorat :

Confirment que l'Inéat n'est accordé que si l'Exéat l'est.

FO :

Pour sortir de ce cercle vicieux, Force Ouvrière demande que notre Académie informe officiellement et systématiquement les Académies concernées des accords d'Inéat. Cela facilitera nos interventions syndicales auprès des rectorats en question.

Rectorat :

Nous répondons favorablement à votre demande. Si cela peut favoriser toute intervention pour inciter ces départements à laisser partir quelques collègues ce sera une bonne chose.

FO :

Enfin, la délégation Force Ouvrière souligne deux urgences vitales parmi les collègues toujours en attente de mutation pour entrer dans l'académie.

Rectorat :

Nous examinerons attentivement ces dossiers.

Mouvement de grève au collège de Mirepoix

FO :

intervient afin que les ponctions effectuées pour les 3 jours de grève à Mirepoix soient remboursées. Force Ouvrière rappelle les raisons de la grève et démontre la légitimité de la revendication : classes surchargées dans tous les niveaux, audiences successives à l'IA, soutien des parents ... La grève a été suivie à 90 %, le collège bloqué par les parents et des élus. Ce n'était pas une revendication "corporatiste" mais bien une revendication pour faire travailler les élèves dans des conditions plus décentes. Les personnels ont obtenu partiellement satisfaction. C'est donc une reconnaissance de son bien-fondé. La grève est le dernier recours des personnels pour faire valoir ses revendications face à une situation grave. FO montre que les personnels et leur syndicat ont cherché à communiquer en permanence sur la revendication. Si le rectorat avait communiqué en retour, la grève aurait été évitée. Ils ressentent donc ce prélèvement sur salaire comme illégitime.

Rectorat :

Je comprends ce sentiment d'injustice, mais il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la légitimité du mouvement. Le service est non fait donc les prélèvements doivent être effectués.

Vous avez obtenu satisfaction. C'est bien. Nous aurions de toute façon examiné la dotation à la rentrée et nous aurions sans doute ouvert. "Vous pouvez toujours nous répondre que c'est facile de le dire maintenant. C'est vrai."

Le blocage de l'établissement le mercredi n'a pas été signalé par le principal. Si cela avait été fait, ce jour aurait pu ne pas être décompté.

Suppression du poste d'aide labo collège de Castanet :

FO :

L'ensemble du personnel soutenu par les parents d'élèves a contresigné une pétition contre la suppression du poste à la rentrée comme suite à la mutation du titulaire. FO demande le maintien du poste et développe les conséquences de cette suppression sur les cours de physique-chimie et de SVT.

Rectorat :

Le SG ne veut pas revenir sur "la décision" du CTA qui consiste à ne pas remplacer le départ des aides labo d'un collège pour retraite ou mutation. Etant donné qu'il n'y a pas de création de postes d'aide labo, il faut préserver les postes en lycée.

Titularisation des stagiaires :

FO :

Selon nos informations, en mathématiques, 5 stagiaires sont licenciés et une vingtaine est passée devant un jury. Une bonne partie est placée en reconduction de stage. FO soulève des problématiques spécifiques sur la formation dans cette discipline et estime qu'elles ne sont pas prises en compte. Après le suicide d'un stagiaire, l'ESPE avait pourtant indiqué son intention de porter une attention particulière aux stagiaires de mathématiques et l'inspection un regard bienveillant. FO estime que c'est insuffisant.

Rectorat :

Sur les problèmes de titularisation de stagiaires notamment en mathématiques, la comparaison avec les lettres modernes montre que la proportion de stagiaires ajournés et licenciés est à peu près identique.

FO :

Le problème réel est minimisé. Nous demandons les statistiques et le bilan des jurys de titularisation. FO demande que la situation soit revue avec la rectrice fin août.

FO reprend les dossiers individuels sur lesquels nous notons des avancées.

Gel de 200 postes à l'université de Toulouse-Rangueil UT3 :

FO :

La délégation a développé les éléments suivants :

- les universités souffrent d'une sous dotation chronique de la part de l'Etat notamment à travers le non-versement du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- cette sous-dotation a conduit l'université Toulouse 3 à puiser dans son fond de roulement pendant plusieurs années, mais aujourd'hui la situation n'est plus tenable et l'établissement est au bord de

la faillite.

- la présidence de l'université présente un plan d'austérité en deux ans (déguisé sous l'appellation de « plan de développement ») qui prévoit une réduction de la masse salariale équivalente à environ 200 postes mis en réserve.
- Ce plan se ferait sous la pression de la tutelle rectorale dont on nous dit que, si elle doit prendre les choses en main, elle agira de manière encore plus sévère.
- Concrètement, il faudra faire encore plus avec moins de moyens. La rentrée de septembre s'annonce compliquée et elle se déroulera dans un climat tendu.
- Les personnels réunis lors de plusieurs assemblées générales n'acceptent pas cette situation ; leurs conditions de travail sont déjà difficiles, le nombre d'étudiants augmente chaque année. Tous les postes sont nécessaires.

La mobilisation des personnels, appuyée par leurs organisations syndicales (FO, CGT, FSU, SUD et UNSA) s'est traduite par la tenue d'assemblées générales régulières. La grève y a été systématiquement votée. Ils se sont invités au CTE-CHSCT du 29 juin et au CA de l'université du 4 Juillet.

Les revendications des personnels, portées par le SNPREEES-FO 31 et la fédération FO sont les suivantes :

- le plan d'austérité doit être retiré ;
- l'Etat doit s'engager à verser le GVT à hauteur de 100% et ceci de manière pérenne ;
- l'Etat doit abonder les fonds nécessaires au fonctionnement de l'université en tenant compte de l'augmentation constante du nombre d'étudiants qui résulte de l'objectif gouvernemental d'augmenter le nombre de titulaires d'une licence par tranche d'âge ;
- aucune suppression de poste : aucun poste ne doit être mis en réserve ;
- au contraire les créations des postes nécessaires au bon fonctionnement des services doivent être réalisées.

La délégation a donc demandé que la Rectrice s'engage à appuyer ces revendications auprès du ministère plutôt que de soutenir ce plan.

Rectorat :

confirme qu'effectivement l'université Toulouse 3 est dans une situation dramatique, que l'IGAENR et la Cour des comptes sont venus enquêter directement et que leur verdict est sans appel : si l'université ne redresse pas la barre très rapidement, elle court droit à la catastrophe. Il ajoute que selon le rapport de l'IGAENR (que nous n'avons pas en notre possession) le non-versement du GVT par l'état ne représente qu'une faible partie du manque, que le déficit actuellement de l'ordre de 25 millions d'euros est également provoqué par une politique d'embauche irraisonnée ces dernières années et qu'une réorganisation des services de l'université telle que prévue dans le plan permettrait de substantielles économies.

Monsieur le Secrétaire général estime que le plan décidé par la présidence de l'université est particulièrement bienvenu et nécessaire dans la situation présente. Selon les rapports présentés, il ne sera d'ailleurs pas suffisant.

FO réaffirme qu'elle défend les revendications des personnels : tous les emplois sont nécessaires. La fédération et les personnels n'accepteront aucun gel ou suppression d'emplois.

